



Retraite et pension de reversion

Par **tatia81188**, le **31/10/2025** à **20:50**

Bonjour.

Retraitée msa à taux plein soit 1200.2 € net avec le respect loi chassaigne 85% du Smic brut

Mon époux vient de décédé à 61 ans, était aussi affilié msa en tant que NSA.

Ma retraite propre et de pension de reversion incluse je touche 1400€ de Retraite en cumul
Retraite forfaitaire ,proportionnelle , complément, Retraite complémentaire et reversion.

Le minima des 85% smic de ma retraite propre a été diminué sans aucune explication de la part de la msa, et l'interlocuteur msa m a dit qu'il avait droit de diminué mais refuse de donner d explication... qui peut m aider? Merci

Par **Marck.ESP**, le **31/10/2025** à **23:31**

Bienvenue et bonsoir

Vous obtiendrez les explications en adressant un courrier recommandé avec AR, au médiateur de la MSA.

Pour ma part, je pense que la personne qui vous a répondu a été d'une attitude inadmissible (rappelez le dans votre courrier).

Il est possible que même si vos 1 400 € totaux sont supérieurs à vos 1 200,20 € précédents, la MSA peut avoir réduit la part des 85% du SMIC dans votre retraite personnelle, car le cumul Réversion + Retraite personnelle dépasse maintenant le montant maximum total autorisé par ce mécanisme.. Je peux me tromper.

Par **tatia81188**, le **06/11/2025** à **22:06**

Bonjour ,

en effet la msa a reduit de 145 euros ma retraite forfaitaire et proportionnelle, du fait d avoir une pension de reversion de 340 euros... Cette derniere etant considéré comme des ressources supplémentaires...

Je croyais que ma retraite etait cristalisée étant donné que je suis retraitée depuis plus d 1 an et demi. Bref ...pour 2 carrieres completes à travailler et avoir 1400 euros... pour 2..., je vais demander le Rsa...?

Par **Marck.ESP**, le **06/11/2025 à 22:27**

Bonsoir
(Vous n'auriez pas droit au RSA...)

Mon avis après votre réaction.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la révision après avoir analysé la notification, vous avez le droit de contester.

Vous devez d'abord faire un Recours Amiable auprès de la Commission de Recours Amiable (CRA) de la MSA...

Faites vite car votre del8est de 2 ou 3 mois